

INTERCLUBS D'HIVER EN NET

RÈGLEMENT 2017 –2018

CLUBS

Sont concernés pour participer à ces rencontres les clubs suivants :
Aiguilles Vertes, Arcachon, Cameyrac, Graves et Sauternais, Gujan, Lacanau, Margaux, Pessac, Teynac.

1. COMITÉ DE L'ÉPREUVE

Le comité de l'épreuve est constitué des Présidents (ou de leur représentant) de chaque commission sportive des clubs concernés.

2. ÉQUIPES

Les joueurs et / ou joueuses composant doivent être :

- Majeurs
- Licenciés et membres de l'Association du Club qu'ils représentent (ainsi qu'en instance de mutation au 01/01/2017).

Pour des questions d'organisation, les inscriptions seront limitées à SIX joueurs et / ou joueuses par équipe **AU MAXIMUM**.

Les cinq (5) meilleures cartes seront retenues.

Les index-handicaps seront limités à 24,4 pour les hommes et à 28,4 pour les dames. Les compétiteurs d'un index supérieur joueront respectivement à 24,4 et 28,4. L'index pris en compte sera celui de la veille de la rencontre tel qu'il figure dans Fléole.

3. OBLIGATIONS DES ÉQUIPES

Chaque équipe devra adresser au club qui reçoit, **au plus tard deux jours avant la rencontre**, la liste de ses joueurs en indiquant : **NOMS, PRENOMS, INDEX, NUMERO DE LICENCE**, ainsi que le nom du capitaine. Le certificat médical est obligatoire.

Il est demandé de préciser sur cette liste le nombre de joueurs susceptibles de déjeuner sur place après la rencontre.

4. FORMULE DE JEU : STABLEFORD NET

Les départs s'effectuent à partir des repères jaunes. Une exception est faite pour le golf des Aiguilles vertes, où les départs se feront des repères blancs. Cette exception est acceptée en raison du slope très bas à partir des repères jaunes (6 points à rendre).

Il est prévu neuf rencontres qui réuniront l'ensemble des équipes participantes. Les départs sont donnés en Shot-gun à 9h30 sauf dérogation et pour le golf des Aiguilles Vertes où deux départs sont prévus, un le matin pour 5 équipes et le deuxième en début d'après-midi pour les 4 autres équipes.

Le classement s'établit pour chaque journée par addition des **cinq meilleurs scores nets**.

L'équipe classée première lors d'une rencontre marque **douze points**.

L'équipe classée seconde marque **dix points**.

La troisième marque **neuf points** etc... La dernière marque **deux points**.

En cas de forfait, l'équipe absente marque **zéro point**. Par respect pour les autres compétiteurs ainsi que pour les organisateurs, merci de présenter une équipe à chaque rencontre.

En cas d'égalité, le départage s'effectue sur la sixième carte.

Le cumul des points obtenus à l'occasion de chacune des rencontres, permet d'établir le classement général.

En cas d'égalité absolue au terme du dernier jour, le départage se fera de la manière suivante :

- 1) Nombre de victoires,
- 2) nombre de forfaits,
- 3) classement du dernier tour.

5. PARTICIPATION FINANCIÈRE

Le droit d'inscription de chaque équipe est fixé à soixante euros (60 €). Cette somme est versée au golf qui accueille la finale des interclubs (golf de GUJAN pour 2017-2018) et sera utilisée par ce dernier pour organiser la manifestation de la remise du trophée . Cette participation devra être adressée au club organisateur (AS golf de GUJAN .

Il est souhaitable que le capitaine de chaque équipe effectue la collecte des green-fees auprès de ses coéquipiers et paie globalement le golf.

6. RÉCOMPENSES

Un trophée est mis en jeu par le club organisateur. Ce trophée est acquis à titre définitif dans les cas de trois victoires consécutives par un même club.

7. LITIGES

Les litiges qui viendraient à se produire au cours d'une rencontre devront être réglés par les capitaines des équipes en présence. En cas d'impossibilité ou de carence, le Comité de l'épreuve, après avoir recueilli toutes les informations nécessaires, rendra sa décision en toute connaissance de cause. Cette décision sera alors sans appel.

8. ACCUEIL DES PARTICIPANTS

Un responsable du club qui reçoit le groupe participant à l'épreuve :

- Retiendra les départs après réception du calendrier.
- Fournira les cartes de scores, veillera au bon déroulement des départs et de l'ensemble de la compétition.
- Affichera les résultats et s'assurera de leur transmission au serveur Fléole dans les délais prescrits par la F.F.G.

9. CONDITIONS DE JEU

Dans le cas de conditions de jeu difficiles (fortes pluies, froid, ...), la compétition peut-être déclarée **no counting avant le début de la compétition** suite à une réunion des capitaines.

Le présent règlement est complété par les règlements des Epreuves Fédérales Interclubs par Equipes. Les conditions de règlement particulier prévalent sur celles du règlement général